

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 6 juin 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
52	6	11	10

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEGAIS, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, M. JUILLARD, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINEZ, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. TURC, M. ARMETTA, Mme CHEVAUCHET, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU.

Absents : M. AKHLAFA, M. BORGEOU, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINAND, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VAREYON), M. GUINET (pouvoir à M. DONZEL), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEGAIS), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à Mme BEY).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Claire EMIN, Secrétaire de séance.

Adhésion à l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement intervenant dans les domaines de l'énergie et de l'environnement

Rapporteur : Mme COMUZZI

Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement est une agence régionale au sens de l'article L.211-3-1 du Code de l'énergie. Elle a pour objet de soutenir la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et plus largement les acteurs des politiques régionales, dans le déploiement des politiques en matière d'énergie, de climat, d'environnement et de développement durable. Elle assume notamment des missions d'intérêt général et contribue :

- au renforcement des actions des collectivités territoriales et de leurs organismes dans ces domaines, dans une logique de centre de ressources et d'échanges,
- à encourager, coordonner et développer des projets, programmes ou actions avec tout acteur contribuant au développement durable des territoires,
- à soutenir les acteurs publics dans la conduite des travaux d'observation nécessaires à la conduite des politiques publiques en région.

Elle peut intervenir comme :

– Centre de ressources et d'échanges :

- Actions de veille collective (technologique, organisationnelle, orientations européennes...);
- Formation, sensibilisation, information, services en ligne, documentations, en direction des acteurs ;
- Animation de réseaux régionaux d'acteurs et présence dans les réseaux nationaux et européens ;
- Animation d'observatoires régionaux, comme par exemple en matière de climat, d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de déchets ;
- Projets avec le monde de la recherche, de l'innovation, des acteurs économiques, et transfert de connaissance.

– Accompagnateur de maîtres d'ouvrage publics ou privés et de programmes ou d'actions collectives sur un territoire :

- Accompagnement de maîtres d'ouvrage au montage et au suivi d'opérations ;
- Suivi d'opérations de démonstration ou expérimentales dans les services ou secteurs en émergence ;
- Participation à la mise en œuvre de politiques régionales, nationales ou européennes dans leur déclinaison territoriale ;
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes locaux et novateurs ;
- Evaluation de projets, de programmes et de politiques.

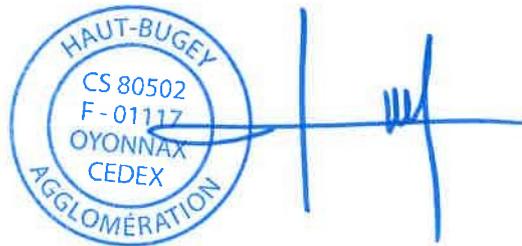
L'Agence régionale comprend exclusivement des membres actifs organisés en cinq collèges : Collectivités Territoriales leurs groupements et organismes associés, Entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'Energie ou de l'Environnement, Organismes consulaires, sociétés d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et Associations professionnelles, Associations Loi 1901, œuvrant dans le domaine de l'Energie ou de l'Environnement, Personnalités qualifiées.

Le Conseil d'agglomération,
Par 62 voix pour,

- **DECIDE** l'adhésion à Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement dans le cadre du collège « Collectivités Territoriales ».
- **AUTORISE** le versement, à cette association, d'une cotisation annuelle inscrite au budget, dont le montant est fixé pour l'exercice en cours à 4 000 €.
- **DESIGNE** Madame COMUZZI Sylvie comme représentante de Haut-Bugey Agglomération, au sein des instances d'Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement.

Fait à Oyonnax, le 17 juin 2024.

Le Président,



HAUT-BUGEY
CS 80502
F-01117
OYONNAX
CEDEX
AGGLOMÉRATION

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Adhésion à l'Agence régionale Auvergne Rhône Alpes Energie-

Objet de l'acte : Environnement intervenant dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

.....
Date de décision: 13/06/2024

Date de réception de l'accusé 18/06/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062024_202477

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240613-13062024_202477-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 25-Adhésion-ARAEE.pdf (99_DE-001-200042935-20240613-13062024_202477-DE-1-1_1.pdf)